



# Natura 2000

## Haute-Vallée de l'Essonne

*26 mai 2009*

*Journée d'échanges techniques*

*Natura 2000 Ile-de-France*



# Site de la Haute-Vallée de l'Essonne



**Site d'intérêt communautaire proposé au titre de Natura 2000 le 7 septembre 2007**

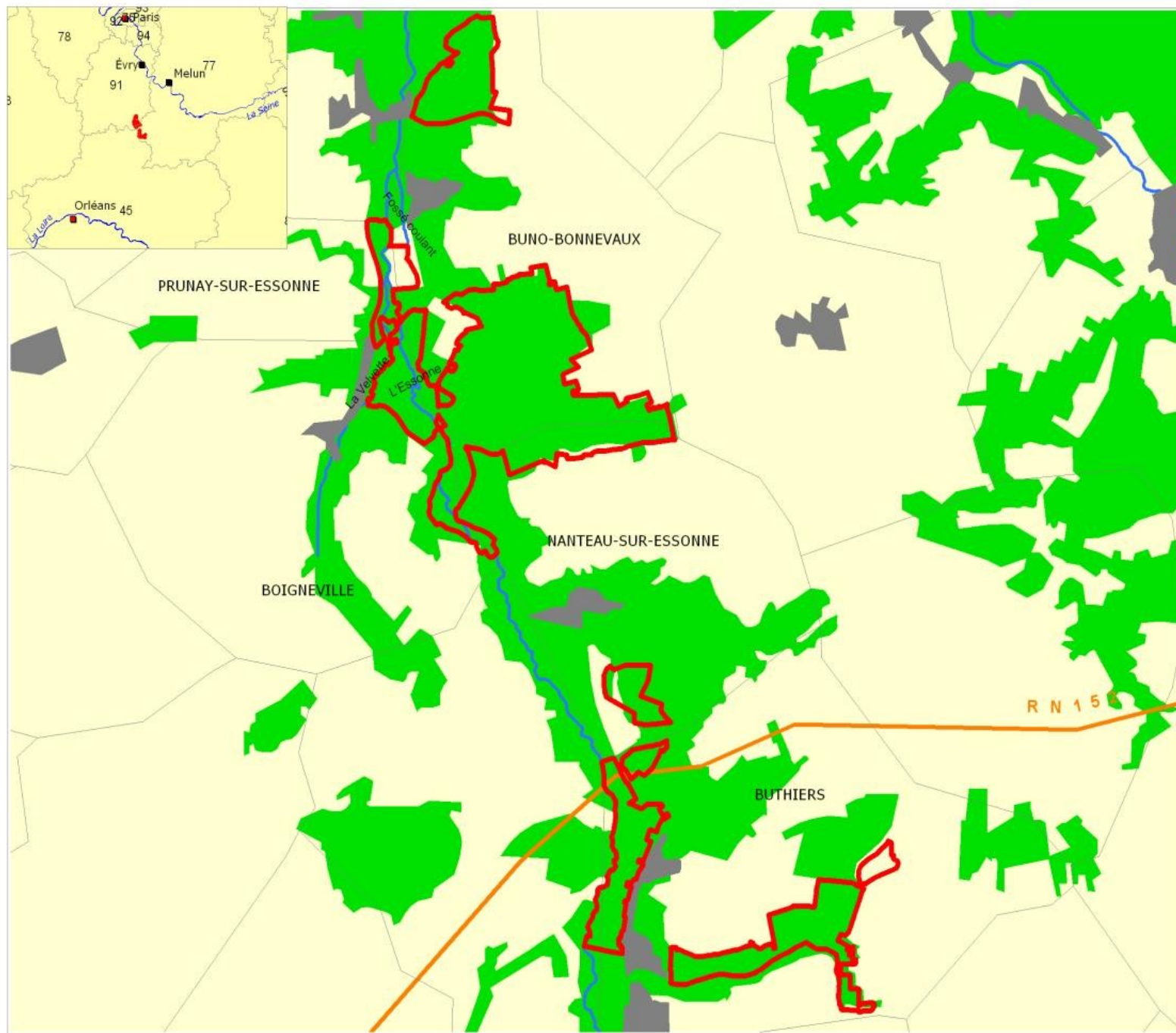
**Après une concertation locale avec les Communes de 2005 à 2007**

**Site d'une superficie de 971 ha intégralement sur le Parc**

**Deux départements : Essonne et Seine-et-Marne**

**5 Communes : Buno-Bonnevaux, Prunay-sur-Essonne, Boigneville, Nanteau-sur-Essonne et Buthiers.**

## SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU SITE NATURA 2000 ET COMMUNES CONCERNÉES



### Légende

-  Région
-  Massif forestier
-  Zones urbanisées
-  Limite communale
-  Réseau hydrographique
-  Réseau routier



# Les habitats et espèces



➤ **11 habitats d'intérêt communautaire ont été observés sur 175 hectares soit environ 18 % de la superficie du site.**

## Principaux habitats des fonds de vallée :

**Cladiaie ( 12 ha); Prairie à molinie ( 3,3 ha); Aulnaie-Frênaie à hautes herbes ( 8,15 ha) ; Tapis immergé de characées ; Bas-marais alcalin, Mégaphorbiaie.**

## Principaux habitats des coteaux :

**·Pelouses calcaires mésophiles (102 ha) dont en 80 ha en mosaïque et xérophiles ( 9,81 ha); Pelouses sablo-calcaire de sables xériques (6,2 ha); Gazons annuels hygrophiles; Landes sèches; Formation à Genévriers.**

➤ **4 espèces d'intérêt européen ont été identifiées :**

L'Ecaille chinée, Le Lucane cerf-volant, Les Vertigos moulinsiana, et angustior.





# Une démarche d'information et de concertation

- **Informers les acteurs locaux sur la démarche Natura 2000 et favoriser la mise en place d'une démarche de concertation.**
- **Réaliser un bilan des activités actuelles et potentielles sur le site ou ayant une influence sur celui-ci.**
- **Identifier les éventuelles sources de conflit,**

## **Les personnes consultées :**

- **Les services de l'Etat et établissements publics (DDEA, CG, DIREN...),**
- **Les collectivités territoriales (les 5 communes)**
- **Les usagers (chasseurs, sociétés de chasse, propriétaires forestiers, ...)**
- **Les scientifiques et associations de protection de la nature...**

# Une démarche d'information et de concertation



## Les outils :

- **Courriers envoyés aux propriétaires du site : information et demande d'autorisation de passage sur les propriétés pour les inventaires.**
- **2 réunions publiques.**
- **Rencontres individuelles avec les Présidents des 5 sociétés de chasse communale : présentation de la démarche Natura 2000, recueil des inquiétudes et des modes de gestion actuels.**
- **Groupes de travail élargis auxquels les propriétaires forestiers et les sociétés de chasse propriétaires ou gestionnaires d'une importante surface sur le site ont été invités.**



Élaborer des mesures de gestion partagées et consensuelles

## ***Une démarche d'information et de concertation***



**Visite de terrain avec des propriétaires forestiers en partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière dans le cadre d'une réunion « Gestion Forestière et Biodiversité ».**

***Grand Public :***

***Articles dans  
l'Abeille du Parc***

***Fiche Info n°1***

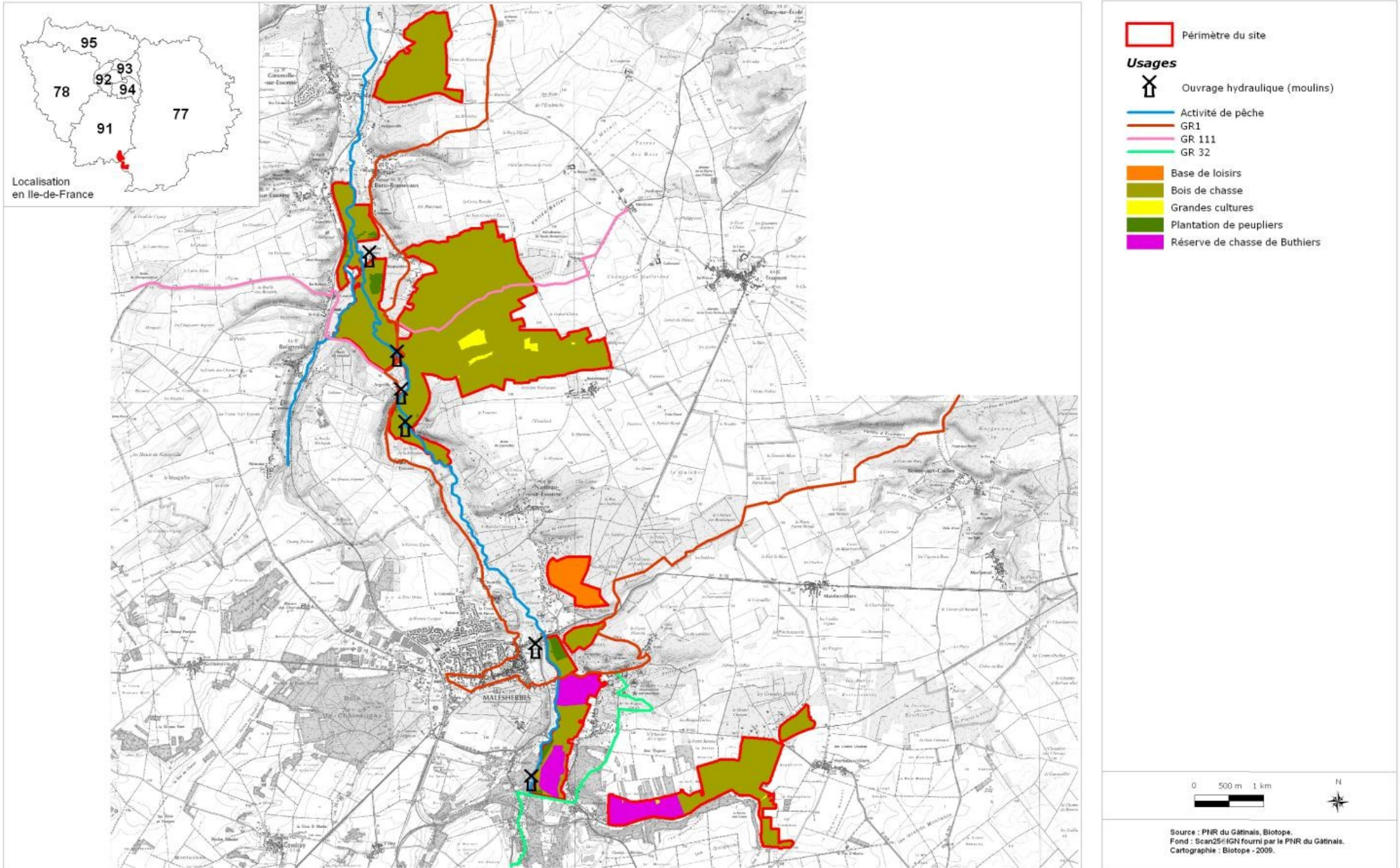


# Synthèse de la concertation



Document d'objectifs du site FR1100799 "Haute Vallée de l'Essonne"

## PRINCIPAUX USAGES DU SITE NATURA 2000







# Synthèse des effets des activités humaines

**Les enjeux socio-économiques sur le site sont essentiellement liés à la chasse et dans une moindre mesure aux activités sylvicoles.**

**Fermeture des marais et donc des habitats favorables aux vertigos et des habitats naturels remarquables : prairies à Molinie, bas-marais alcalins**

**Fermeture des pelouses par l'embroussaillement naturel et la colonisation par les résineux**

**Pas de dégradation due à une fréquentation excessive, sauf par la pratique sauvage des loisirs motorisés et le long de certains chemins...**



# Une démarche d'information et de concertation

## Exemples d' OBJECTIFS

- Objectif n°1 Restaurer et maintenir des conditions écologiques favorables aux populations de Vertigo
- Objectif n°2 Restaurer et maintenir le caractère humide des marais afin de préserver les habitats d'intérêt communautaire et les espèces liées
- Objectif n°3 Restaurer et maintenir le réseau de pelouses sèches et les milieux associés

➤ **Interlocuteurs privilégiés** (liste non limitative) : propriétaires (communes), sylviculteurs (propriétaires, CRPF), DDEA, Sociétés de chasse.

✓ Quelles actions peuvent être mises en place par les chasseurs dans le cadre de leurs activités ?

**Exemples :** - *entretien ou création de layons de chasse dans les marais favorables aux Vertigos et aux habitats de milieux ouverts,*

- *gestion des populations de lapin de garenne sur les pelouses sèches*

**Une discussion engagée avec les propriétaires et les chasseurs**



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

